

# Vous aussi, relevez le Défi !

## Du 2 au 22 mai 2022

# À l'école, j'y vais autrement !

### Challenge en faveur des mobilités durables sur la région Grand Est

Inscriptions sur [defi-jyvais.fr](http://defi-jyvais.fr)



## Quel est l'objectif ?

Le Défi « J'y vais ! » a pour **objectif d'initier de nouveaux comportements vis-à-vis des déplacements, en favorisant les mobilités durables**. L'enjeu est de diminuer notre empreinte carbone lors de nos déplacements, **en évitant l'usage de la voiture** et ainsi améliorer la qualité de l'air.

Le Défi « A l'école, j'y vais autrement ! » est une déclinaison du Défi « J'y vais ! ».

### Quand ?



Le Défi « A l'école, j'y vais autrement ! » se déroulera du **2 au 22 mai 2022**.

### Quel est le principe ?



Le Défi consiste à **comptabiliser le nombre de participants** se rendant à leur établissement **à vélo, à pied, en trottinette, etc.** et éventuellement les **kilomètres parcourus** pendant la période du Défi.

La participation est gratuite.

### Pour qui ?



Le Défi est ouvert à **tout établissement scolaire public ou privé** situé sur un territoire partenaire du Défi dans la région Grand Est.



## Où se déroule le Défi ?

Le Défi « A l'école, j'y vais autrement ! » se déroule au sein des territoires partenaires de l'événement de la **région Grand-Est**.  
(Plus d'informations sur le site Internet : <https://defi-jyvais.fr>).

## Comment participer ?

Pour participer au défi, chaque établissement scolaire doit s'inscrire sur le site Internet via un **réfèrent Défi identifié**. Un « code établissement » lui sera fourni dès l'inscription achevée. Il pourra ensuite partager ce code à chaque **réfèrent de classe** dédié. Ces référents de classe seront en charge de recenser les **données de participation chaque jour** pour l'ensemble des participations de leur classe. Ce Défi concerne les élèves, l'équipe enseignante et les personnels administratif et technique.

## Une action solidaire

L'ensemble des kilomètres parcourus par les participants du Défi « J'y vais ! », sera converti en **dotation financière** au profit d'une entité œuvrant dans les domaines des mobilités actives, solidaires, partagées ou inclusives.

Ne pas jeter sur la voie publique

Pour toute information complémentaire : <https://defi-jyvais.fr> - [contact@defi-jyvais.fr](mailto:contact@defi-jyvais.fr)